

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_21

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2024

Objet : Convention d'utilisation du système d'information géographique entre la commune de Boisseuil et Limoges Métropole Communauté Urbaine

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 15/04/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_21.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_21-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

21. Convention d'utilisation du système d'information géographique entre la commune de Boisseuil et Limoges Métropole Communauté Urbaine.

Limoges métropole a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG), via une plateforme internet sécurisée permettant de cartographier une quantité importante et variée de données organisées qui concernent l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine.

Par ailleurs le service d'information géographique s'est doté d'un schéma directeur qui a pour objectif de traiter de façon plus efficiente les objectifs du SIG et de fournir un guide fonctionnel du service et de la plateforme SIG.

Limoges Métropole a souhaité formaliser l'utilisation de cet outil dans une convention. Ainsi et afin de pouvoir continuer à utiliser le SIG la commune doit signer une convention d'utilisation qui a pour objectif de prévoir pour les communes un accès à la plateforme et aux données localisées de Limoges Métropole pour son propre compte et pour la mise en œuvre de ses compétences et de formaliser les modalités et règles d'exploitation.

L'accès aux données SIG ne nécessite aucun échange de flux financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation du SIG avec Limoges Métropole Communauté Urbaine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

